



COLLECTIF D'AIDE  
AUX VICTIMES  
D'INFLUENCEURS

# COMMUNIQUÉ

Le Collectif AVI (association d'Aide aux Victimes d'Influenceurs), assisté par Me Raphaël Molina du cabinet Influxio Avocats, a accompagné cinq plaintes visant Vincent Faudemer auprès du Procureur de la République de Paris le 25 juin 2024. Les plaignants accusent cet "artiste" influenceur de les avoir induits en erreur en vendant divers produits et services en ligne, notamment des produits financiers tels que des NFT.

Ces plaintes regroupent plus de 260 victimes présumées, toutes inscrites sur le site du Collectif AVI, pour un préjudice total estimé à plus de 800 000 euros. Ces victimes présumées prévoient de se constituer parties civiles dès l'ouverture d'une enquête. Le préjudice global de cette affaire pourrait s'élever entre 10 et 20 millions d'euros.

Les chefs d'accusation mentionnés dans cette plainte contre X englobent "l'escroquerie en bande organisée, l'abus de confiance en bande organisée, les pratiques commerciales trompeuses en bande organisée, ainsi que toute autre infraction que l'enquête pourrait caractériser".